

THEMATIQUE N°1 : Projections démographiques et développement urbain

**QUESTION 1.1 DEMOGRAPHIE :
CROISSANCE A + 2 000 HABITANTS SUR 10 ANS**

PADD : orientation n°1

- un seuil de 20 000 habitants à atteindre en 2030
- accueillir 2 000 habitants supplémentaires d'ici à 2030

Diagnostic : entre 2009 et 2014, la population rétaise a diminué de 0,35% par an, passant de 17986 à 17711 habitants (population légale- chiffres INSEE)

A ce rythme, la population serait de 17339 habitants en 2020 : **il faudrait donc 2 661 habitants supplémentaires d'ici 2030**

Quelle est la motivation prioritaire ?

- assurer la pérennité des éléments constitutifs de la vie permanente (notamment équipements publics, écoles...)
- rééquilibrer la pyramide des âges par un apport de population jeune
- garantir l'exception insulaire

3 moyens ont été identifiés pour accroître la population permanente :

- construire de nouveaux logements locaux : 1000 logements à loyer modéré**
→ 2 500 personnes (taille des ménages estimée à 2,5 dans les logements à loyer modéré)
1 500 habitent déjà dans l'île de Ré et seront relogés dans les nouveaux logements
1 000 nouveaux habitants

- inciter les résidents secondaires à devenir résidents permanents :**

Quel objectif de transformation de résidences secondaires en résidences permanentes

- 2% (272 logements soit 544 nouveaux habitants)
- 5% (680 logements soit **1360 nouveaux habitants**)

- inciter à la transformation de locations saisonnières en résidences permanentes**

Quel objectif de transformation de locations saisonnières en locations à l'année

- 2% (72 logements soit **144 nouveaux habitants**)
- 5% (181 logements soit 362 nouveaux habitants)

Ces 3 outils devront être déclinés par commune